

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE
DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE

dossier n° DP 014 228 25 00110

date de dépôt : 28 octobre 2025

demandeur : Monsieur Christophe MARIE

pour : ouverture de 3 mètres dans la haie pour créer un accès au terrain depuis la rue du Chemin du Bord (abattage d'un pin)

adresse terrain : 19 rue du Chemin du Bord, à DOUVRES-LA-DELVRANDE (14440)

Le Maire

à

M. Christophe MARIE

19 rue du Chemin du Bord

14440 DOUVRES LA DÉLIVRANDE

Objet : Rejet tacite de la demande d'autorisation pour défaut du dépôt des pièces manquantes au dossier dans le délai imparti

Monsieur,

Par courrier en date du 12 novembre 2025, qui vous a été notifié par voie dématérialisée le 12 novembre 2025, je vous informais que votre demande de déclaration préalable était incomplète et vous indiquais les pièces manquantes à me fournir.

Ces pièces n'ayant pas été déposées en Mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la lettre susvisée, votre demande a donc été rejetée automatiquement en application de l'article R 423-39 du code de l'urbanisme.

Si vous souhaitez poursuivre votre projet, il vous appartient de déposer une nouvelle demande en vous assurant que le dossier contient l'ensemble des pièces exigées.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE, le

06 mars 2026

Le Maire,

